UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 17 septembre 2024

Délibération n° 52 - 2024 relative au budget rectificatif n°1 2024 du budget agrégé de l'établissement

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Considérant que le quorum physique est constaté.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :
- 2 497 ETPT, dont 2 250 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 247 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 266 010 682 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 195 489 577 € personnel
  - 40 369 809 € fonctionnement et intervention
  - 30 151 296 € investissement
- 268 112 790 € de crédits de paiement dont :
  - 195 489 577 € personnel
  - 40 767 815 € fonctionnement et intervention
  - 31 855 398 € investissement
- 241 244 302 € de prévisions de recettes
- - 26 868 487 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :
- - 27 001 688 € de variation de trésorerie
- - 4 730 568 € de résultat patrimonial
- 1 831 963 € de capacité d'autofinancement
- - 14 878 982 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	3
Nombre de pouvoirs	3		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	22	Contre	0	Abstentions	6

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation
La vice-présidente du conseil d'administration

Pour le président et par délégation,

le 19/09/2024

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : BR1 2024
Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/09/2024

Document mis en ligne le : 20/09/2024